



**Fédération Française de Football**

**Ligue d'Occitanie**

**District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan**



**JOURNAL OFFICIEL  
NUMERIQUE DU  
DISTRICT DE  
FOOTBALL DES  
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11**

**B.P. 51501**

**66101 Perpignan**

**Cedex**

**[secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)**

**<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

# L'OFFICIEL

## 66

**HORAIRE  
D'OUVERTURE  
AU PUBLIC**

**Du lundi au jeudi**

**11h30 – 12h30**

**14h00 – 18h00**

**Le vendredi**

**11h30 – 12h30**

**14h00 – 17h00**



## **Comité de Direction**

Réunion du Bureau du 20/06/19

**Président** : Claude MALLA

**Secrétaire Général** : Marc WATTELLIER

**Vice-Président Délégué** : Pierre FRILLAY (excusé)

**Vice-Président et Trésorier Général** : Philippe MARCO-GREGORI

**Vice-Président** : Olivier COLPAERT

**Trésorier Adjoint** : Gérard BLANCHET

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### **ACCESSIONS DE NOS CLUBS DANS LES CHAMPIONNATS REGIONAUX POUR LA SAISON 2019/2020**

Le Comité Directeur du District de Football des Pyrénées-Orientales, sur proposition des différentes commissions départementales, valide les accessions dans les championnats de Ligue 2019/2020.

- **ACCESSION EN REGIONALE 3 : FC SAINT ESTEVE II – 530100**
- **ACCESSION EN U18 R2 (suite play-offs) : FC VILLELONGUE DE LA SALANQUE – 552712**
- **ACCESSION EN U16 R2 : FC SAINT LAURENT DE LA SALANQUE – 531488**
- **ACCESSION EN FUTSAL REGIONAL : INTER FUTSAL PAYS CATALAN - 882030**
- **ACCESSION EN U14 R1 (2 équipes) :**  
**FC CANET ROUSSILLON 2 (550123) / FC SAINT ESTEVE 1 (530100)**
- **ACCESSION EN U14 R2 (3 équipes) :**  
**FC CANET ROUSSILLON 1 (550123) / FC THEZA ALENYA CORNEILLA (582305) / FC SAINT LAURENT DE LA SALANQUE (531488)**  
**\*Sous réserve d'accord de la Ligue d'Occitanie.**

### **SITUATION DU CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 1 SAISON 2019/2020**

Suite à la double rétrogradation sportive et disciplinaire (de R2 à D1) du club de PERPIGNAN FC BAS VERNET, décidée par la Ligue de l'Occitanie (courriel du 19/06/19), le Bureau du Comité Directeur du District proposera en Comité Directeur plénier du 26/06/19, ce qui suit :

- Si le club de PERPIGNAN FC BAS VERNET repart officiellement en D1, sous réserve de la régularisation de son encours financier, la poule de D1 2019/2020 sera constituée de 13 clubs, afin de ne pénaliser aucun club qui a terminé le championnat 2018/2019, afin d'éviter des descentes supplémentaires en D1, D2 et D3.
- Confirme que seuls les 2 derniers de la D1 2018/2019 descendent en D2.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

De ce fait, un courrier sera envoyé à la Ligue pour demander la confirmation de mise en place d'une poule à 13 en D1 pour la saison 2019/2020.

## CORRESPONDANCE

**LIGUE D'OCCITANIE DE FOOTBALL** : du 18/06/19, informant du changement de titre du club de NEFIACH SPORTS (582049), qui devient : FC ROUSSILLON CONFLENT NEFIACH SPORTS. Pris note.

**RACING CLUB THEZA** : du 03/06/19, demande d'affiliation pour la saison 2019/2020. Manque document pour validation. Mail envoyé au club.

**FC THUIR** : du 18/06/19, informant que son assemblée générale se déroulera le jeudi 04/07/19 (au lieu du 05/07/19) à 18h30 à la MJC de Thuir. Le Secrétaire Général a été mandaté (OFFICIEL 66 N°43).

**AS PRADES** : du 19/06/19, informant que le club repartira en catégorie SENIORS DEPARTEMENTAL 4 pour la saison 2019/2020. Pris note.

**SALEILLES OC** : du 19/06/19, invitation à l'AG du club le vendredi 28 juin 2019 à 19h00 (salle Tixador à Saleilles). Le Président sera présent.

**ASC SAINT NAZAIRE** : du 19/06/19, informant que le club NE REPARTIRA PAS en catégorie SENIORS DEPARTEMENTAL 3 pour la saison 2019/2020. Pris note.

**ESPOIR FEMININ** : du 19/06/19, invitation à l'AG du club le samedi 22 juin 2019.

**CABESTANY OC** : du 20/06/19, concernant une entente pour une 2<sup>ème</sup> équipe U18.

**FC ST ESTEVE** : du 20/06/19, concernant la création d'une équipe U20 Ligue.

## CHAMPIONNATS SENIORS

### Accessions / descentes à l'issue de la saison 2018/2019

\*\*\*Sous réserve de descente(s) en série(s) supérieure(s), de clubs qui ne repartent pas, de club FG qui repartent en séries inférieures et de dossiers en cours

#### DEPARTEMENTAL 1

\*Descend de R3 en D1  FC LAURENTIN

Montée en R3  FC ST ESTEVE 2

Descentes en D2  FC LE BOULOU SJPC (11<sup>ème</sup>) et US BOMPAS (12<sup>ème</sup>)

#### DEPARTEMENTAL 2

\*Descendent de D1 en D2  FC LE BOULOU SJPC (11<sup>ème</sup>) et US BOMPAS (12<sup>ème</sup>)

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Montées en D1  FC VILLELONGUE et ELNE FC 2

Descentes en D3  ASPM 2 (FG), PERPIGNAN FC BV 2 (FG) et ATAC 2 (FG)

## DEPARTEMENTAL 3

\*Descendent de D2 en D3  ASPM 2 (FG), PERPIGNAN FC BV 2 (FG) et ATAC 2 (FG)

Montées en D2  FC VINCA, CABESTANY OC 2 et FC FOURQUES

Descentes en D4  FC CERET 2 (FG), SALEILLES OC 2 (FG)

## DEPARTEMENTAL 4

\* Descendent de D3 en D4  FC CERET 2 (FG), SALEILLES OC 2 (FG)

Montées en D3  RC PERPIGNAN SUD (1<sup>er</sup>) et SALANCA FC 2 (2<sup>ème</sup>)

**En cas de places vacantes, celles-ci seront attribuées selon le classement 2018/2019  
(pas de repêchage : priorité à la Montée).**

Le Président  
Claude MALLA

Le Secrétaire Général  
Marc WATTELLIER

## Commission Départementale Des Arbitres

### *Correspondance*

- Vu les différents rapports de match envoyés à la CDA.
- Vu le courrier du club du FC Le Soler concernant les arbitres de son tournoi. Pris note.
- Vu le courrier de Halna Nils concernant les arbitres sur le tournoi du RFCT. Pris note

### *Finales de coupe 2019*

La Commission tient à féliciter l'ensemble des arbitres qui ont été désignés sur les différentes finales jeunes, féminines et masculines.

- Leurs prestations ont été à la hauteur des attentes de la commission et des enjeux !

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Finale CDR U13



Finale CDR F à 8



Finale CDR F à 11



Finale CDR U15



Finale Challenge LE GOFF



Finale Bazataqui



Finale CDR U17



Finale CDR F U18



Finale CDR S



Merci à Philippe CARVALHAIS pour les photos !

## Affectation saison 2019/2020

### Candidat R3

	Catégorie	Nom	Prénom	Commentaire
1	R3	DEMANNE	Bertand	

### Candidat JAL

	Catégorie	Nom	Prénom	Commentaire
1	JAL	TAOUIL	Younès	

### Arbitres D1 : 12 Arbitres

	Catégorie	Nom	Prénom	Commentaire

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

1	D1	ACHLOUJ	Hassan	
2	D1	AÏCHA	Bouabdallah	
3	D1	CAVALIERE	Alexis	
4	D1	CAZORLA	Bruno	
5	D1	CLEMENTE	Cédric	
6	D1	GENIEVRE	Thierry	
7	D1	GUERIOD	Christophe	
8	D1	HALAILI	Ibrahim	Promu
9	D1	JEANNOT	Abel	Promu
10	D1	MORENO	Guillaume	
11	D1	NADIR	Abdennabi	Promu
12	D1	RODRIGUEZ	Leonel	

## Arbitres D2 : 10 Arbitres

	Catégorie	Nom	Prénom	Commentaire
1	D2	ABDARRAZZAK	Hamza	Promu
2	D2	BERTHAUME	Rémi	
3	D2	HALNA	Nils	
4	D2	NETTAH	Abdé	
5	D2	PEREZ	Dylan	Promu
6	D2	PITA CARIDAD	Clément	
7	D2	VARIN	Baptiste	
8	D2	VIDEAU	Thomas	Gel saison
9	D2	BOUTOUBA	Mustapha	
10	D2	ZOUGAR	Yassine	Promu

## Arbitres D3 : 10 Arbitres

	Catégorie	Nom	Prénom	Commentaire
1	D3	AGCA	Ramazan	Rétrogradé
2	D3	BAYEKOLA MILANDOU	Christian	
3	D3	DIALLO	Alaye	
4	D3	KHAIRON	Youssef	Rétrogradé
5	D3	KHERCHOUCHE	Hamed	
6	D3	MAACHI	Farid	
7	D3	RESS	Jean-François	Promu
8	D3	ROSE	Rémi	
9	D3	SOLER	Enzo	Promu
10	D3	ZOUGAR	Mehdi	

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

		<b>* EL HIMDI</b>	Mohamed	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* EL KAICH</b>	Abdelhak	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* EL KBIL</b>	Yassine	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>*DA COSTA</b>	Valentin	<b>Fin = Décision CDA</b>

## Arbitres D4 : 16 Arbitres

	Catégorie	Nom	Prénom	Commentaire
1	D4	<b>AICHOUCHE</b>	Samy	
2	D4	<b>AMZAL</b>	Lotfi	
3	D4	<b>BERRIER</b>	Mickael	
4	D4	<b>BOUHLALA</b>	Housseyn	
5	D4	<b>BOUQUOLLOU</b>	Brahim	<b>Rétrogradé</b>
6	D4	<b>CAMPANOZZI</b>	Mikaël	
7	D4	<b>COLOM</b>	Thierry	<b>Promu</b>
8	D4	<b>EL KHATTOUTI</b>	Mohamed	<b>Rétrogradé</b>
9	D4	<b>FATOUX</b>	Olivier	<b>Promu</b>
10	D4	<b>GARCIA</b>	Laurent	<b>Promu</b>
11	D4	<b>KARA</b>	Emre	
12	D4	<b>KESSAD</b>	Mehdi	
13	D4	<b>LEBON</b>	Nicolas	
14	D4	<b>LESAGE</b>	David	<b>Promu</b>
15	D4	<b>MORTADI</b>	Omar	
16	D4	<b>TAL HOUARN</b>	Cyril	

		<b>* CHATENET</b>	Guillaume	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* HAIMICHE</b>	Zouheir	<b>Arrêt</b>
		<b>* MEKKAOUI</b>	Mustapha	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* ZACOUR</b>	Mohamed	<b>Départ du département</b>

## Arbitres Assistant : 2 Arbitres

	Catégorie	Nom	Prénom	Commentaire
1	AA	<b>CLEMENTE</b>	Cédric	<b>D1 également</b>
2	AA	<b>HMANI</b>	Abderrahman	

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

		<b>* BEKHEIRA</b>	Patrick	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* BOUAZZA</b>	Mohamed	<b>Arrêt</b>
<b>Arbitres Stagiaires Séniors : 3 Arbitres</b>				
	<b>Catégorie</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commentaire</b>
1	SS	<b>BENYAHIA DJELLOUL</b>	Mohamed Rachid	
2	SS	<b>MERNISSI</b>	Younes	
3	SS	<b>PAGEL</b>	Jean-Christophe	
		<b>* ABDELKRIM</b>	Samir	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* ABOULGHAZI</b>	Abdelouahid	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* BABILOTTE</b>	Olivier	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* PELLERIN</b>	Brian	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* TIREZGUI</b>	Hipolito	<b>Fin = Décision CDA</b>
<b>Arbitres JAD : 11 Arbitres</b>				
	<b>Catégorie</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commentaire</b>
1	JAD	<b>BATALLA</b>	Ignaki	<b>Promu</b>
2	JAD	<b>CAZORLA</b>	Florian	<b>Promu</b>
3	JAD	<b>LIMA SILVA</b>	Francisco	
4	JAD	<b>MADANI MAAMRI</b>	Khalid	
5	JAD	<b>MEDJOUB</b>	Bendeiba	<b>Promu</b>
6	JAD	<b>PEDROSA</b>	Agate	
7	JAD	<b>PLASMAN</b>	Timmi	<b>Promu</b>
8	JAD	<b>POULLEAU</b>	Lucas	<b>Promu</b>
9	JAD	<b>RIGAL</b>	Timothé	
10	JAD	<b>SALMERON</b>	Manon	
11	JAD	<b>SERRA-PUIG</b>	Gabriel	<b>Promu</b>
		<b>* CHAPPE</b>	Nicolas	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* OUNRAR</b>	Ayoub	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* PRAT</b>	Rafaël	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* BOUHEL</b>	Noé	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* BOUTOUBA</b>	Mohamed	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* CALVET</b>	Léo	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* SICARD</b>	Luc	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* EL GHAILANI</b>	Souhaibe	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* MEKEBEL</b>	Mehdi	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* SOB BAN</b>	Hadnan	<b>Fin = Décision CDA</b>
		<b>* AJNAN</b>	Mohamed	<b>Départ département</b>

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Arbitres Stagiaires JAD : 11 Arbitres				
	Catégorie	Nom	Prénom	Commentaire
1	ST JAD	BOUHDIDI	Amir	
2	ST JAD	CAURET	Jordan	
3	ST JAD	EDHOZ	Mehdi	
4	ST JAD	EL GHAILANI	Salahe	
5	ST JAD	EL KHAIN	Zakaria	
6	ST JAD	INDHAMMOU	Ossama	
7	ST JAD	JOANNES	Raphaël	
8	ST JAD	KASHI	Isguem	
9	ST JAD	REDANT	Kevin	
10	ST JAD	SIFONTES	Anylemar	
11	ST JAD	THOMAS	Lucas	

## Renouvellement 2019/2020

La Commission a transmis par mail les documents et les liens pour les formalités administratives et médicales de renouvellement. Ce renouvellement doit être effectué avant le 15/07/2019.

La Commission remercie pour leur implication les arbitres, les membres de la CDA pour le travail fourni tout le long de cette saison et vous souhaite de bonnes vacances !!!

**Président**

**D. ROMERO**

**Le Secrétaire**

**B. AICHA**

## Commission des Règlements & Contentieux

### REUNION DU 19/06/19

**Président** : Vincent GRISORIO

**Sécretaire de Séance** : Aline GARRIGUE

**Présents** : Jean-Luc GARCIA, Jacques MENECHAL

**Excusés** : Marceau LEMOING, Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

• **Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.**

➤ **Paragraphe 2 - Appel des décisions - Article – 190 des R.G. de la FFF :**

**1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.**

**SENIORS D1 du 26/05/19 N°20693632**

**FC LE BOULOU SJPC / FC ST ESTEVE 2**

➤ **REPRISE DU DOSSIER**

**Vu :**

- La feuille de match.

- La demande d'évocation formulée par le FC LE BOULOU SJPC pour la dire recevable en la forme.

• En l'absence de commentaire de la part du FC ST ESTEVE, le club ayant été avisé de la présente évocation, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF.

• Attendu que le joueur NIAKATE MOUSSA licence n° 2127562747 du FC ST ESTEVE 2, a participé à la rencontre citée en rubrique (D1 du 26/05 LE BOULOU SJPC / ST ESTEVE 2), alors qu'il était en état de suspension.

• En effet, ce joueur était suspendu pour 5 matches fermes à compter du 01/04/19 et **n'avait pas purgé sa sanction au regard du calendrier du Championnat Séniors D1**, c'est-à-dire **des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe réserve du FC ST ESTEVE 2**, contrairement à l'Article 226 Alinéa 1.

**PCM** : La CRC, statuant en 1<sup>er</sup> ressort, considérant que le FC ST ESTEVE 2 est en infraction avec les articles 150 et 226 des R.G. de la FFF, dit qu'il y a lieu de donner **MATCH PERDU PAR PENALITE (-1 pt) au FC ST ESTEVE 2** pour en reporter le bénéfice au FC LE BOULOU SJPC et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

**FC LE BOULOU SJPC 3 - 0 FC ST ESTEVE 2**

• De plus, la CRC inflige au joueur NIAKATE MOUSSA licence n° 2127562747 du FC ST ESTEVE 2 (article 226 alinéa 5 des R.G.) **une suspension d'un match ferme à dater du lundi 24/06/2018.**

- Motif : joueur suspendu ayant participé à une rencontre officielle.

Les frais de procédure (**60€**) pour demande d'évocation sont portés au débit du compte du FC ST ESTEVE (articles 33 et 34 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District).

Le Président  
V. GRISORIO

Le Secrétaire  
M. LEMOING

## Commission Générale d'Appel

**REUNION DU 17/06/19**

**PRESIDENT** : M. Jean-Paul ARTAL

**SECRETAIRE** : M. Régis SANCHEZ

**PRESENTS** : Mme Maryse WATTELLIER, M. Gérard BLANCHET, M. Ange CHILLON.

**ABSENTS EXCUSES** : MM. Christian BAYEKOLA, Jean-Raymond VASQUEZ,

- A noter que : MM. Régis SANCHEZ et Ange CHILLON n'ont pas participé aux délibérations,

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et des affaires diverses qui lui sont soumis,*

**APPEL : Du FC LE BOULOU ST JEAN PLA DE CORTS d'une décision de la Commission Règlements et Contentieux du 29/05/19.**

**OFFICIEL 66 n° 42 du 31/05/19**

**MATCH : SENIORS D1 du 19/05/2019 n°20693351 SC PERPIGNAN NORD 2 / LE BOULOU ST JEAN PLA DE CORTS FC**

**OBJET DE L'APPEL : Décision de la Commission Règlements et Contentieux du 20/03/19 en totalité**

**VU** :

- L'Appel du 11/05/19 du FC LE BOULOU ST JEAN PLA DE CORTS, pour le dire recevable en la forme.

- La décision de la Commission Règlements et Contentieux du 29/05/19.

- Après étude du dossier et audition du rapporteur désigné.

- Après audition du représentant du FC LE BOULOU ST JEAN PLA DE CORPS

- M. Jean-Claude DELATRE, Président du club.

- A noter l'absence excuse : du SC PERPIGNAN NORD.

**Considérant**

- La décision de première instance.

- Les 28 feuilles de matches de la saison 2018/2019 ou l'équipe première du SC PERPIGNAN NORD a évolué.

Que pour ces matches, le club de PERPIGNAN NORD a en tout point respecté le règlement.

- La non prise en compte du match n°20546784 Régional 2 Poule D du 04/05/2019 Perpignan Nord 1 / Béziers 1, car le joueur Brahim DJEBIRI DIDA lic n° 2546540170 n'y a pas participé et ce, quel qu'en soit le résultat final (match arrêté à la 45').

**Il ressort :**

Que l'appel du FC LE BOULOU ST JEAN PLA DE CORTS ne peut pas être pris en compte, ni pour les réserves d'avant match, ni pour la globalité des matches où le club de PERPIGNAN NORD a évolué durant la saison 2018/2019 (le SC PERPIGNAN NORD 2 n'est pas en infraction avec les ...

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

...articles 167 alinéa 2 des RG de la FFF et 20 des épreuves officielles de l'annuaire du district des P.O.).

## Par ces motifs :

La Commission Générale d'Appel, après en avoir délibéré, **confirme** la décision prise par la Commission de première instance dans sa séance du 29/05/19 parue à l'Officiel 66 n°42 du 31/05/19.

**La présente décision est susceptible d'Appel, auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de la Ligue d'Occitanie.**

**Le Président**  
M. Jean-Paul ARTAL

**Le Secrétaire**  
M. Régis SANCHEZ

## Commission Départementale Football en Milieu Scolaire

### **REUNION DU 15/06/19**

#### Personnes présentes :

Benoit FABRY (collège Cerdanya à Bourg-Madame) – Olivier SILBERMANN (collège du Ribéral à St Estève) – Alexandre RAMON (collège de St Exupéry de Perpignan) – José PICHENEY (collège Les Albères d'Argelès sur Mer) – Luc BLUM (collège St Exupéry à Perpignan) – Roger KELLER (collège Gustave Violet à Prades) – Ibério RODRIGUES (collège Jules Verne au Soler) – Frédéric BAUDIN (lycée Rosa Luxemburg à Canet en Roussillon) – Pierre Georges FONT (District) – Hugo FREBOURG (collège Pierre de Coubertin de Font-Romeu) - Fabien OZUBKO (CTR de la ligue du Languedoc Roussillon)

#### Personnes excusées :

Olivier BRIFFAUT (Lycée Rosa Luxemburg Canet en Roussillon) – Kévin TASTAN (collège Gustave Violet à Prades) – Karine PAGER (collège Les Albères d'Argelès sur Mer) – Renaud LORGERE (Côte radieuse à Canet en Roussillon)

#### Personne non excusée :

Olivier MORAT (collège et lycée Pierre de Coubertin)

#### Personne invitée :

Farid MOULAY (club du FC Laurentin)

- Le procès-verbal de la réunion du Samedi 16 Février 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Fabien OZUBKO fait un retour positif sur le rassemblement départemental du Mercredi 22 Mai 2019 à Prades.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Une réflexion collective pourra être menée pour que dans l'avenir les notions de mixité « intersections », la pratique du « Futnet », du « Football en marchant » mais aussi un temps d'échanges pour les enfants et pour les adultes autour du goûter soient envisagés.

Les défis techniques, les quiz sur les lois du jeu, l'auto-arbitrage, donnent entière satisfaction.

Le CTR présente à l'aide de documents le Plan de Performance Fédéral des U13 pour notre département.

La présence de 7 joueurs aux phases « interdistricts » - 4 joueurs présents au stage régional des vacances d'Avril 2019 à Sète ainsi qu'à la détection des deux secteurs Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon.

Malheureusement, aucun candidat au stage « probatoire » du mois Juin 2019.

Puis un tour de table des responsables par section sportive fait apparaître les éléments suivants pour le dernier trimestre de l'année scolaire 2018/2019 :

Une récurrence de situations « problèmes » pour quelques rares élèves sur le comportement dans le cadre du double projet (exclusions) ou placés sous contrat pour la future année.

Le renforcement du dispositif de « parrainage » pour faciliter l'arrivée de nouveaux élèves en section sportive.

Un niveau scolaire globalement très satisfaisant. Les tests de recrutement maintenant terminés, 320 élèves (filles et garçons) seront présents à la rentrée scolaire en Septembre prochain

Fabien OZUBKO fait un état des lieux du Football en Milieu Scolaire dans le département à l'aide d'un document de synthèse sur les 5 dernières années.

La pérennisation des 10 structures existantes (8 collèges et 2 lycées) passera par le fait d'intégrer les meilleurs éléments des clubs du district dans les catégories U12 à U15.

Mais aussi, de stabiliser la situation contractuelle des intervenants techniques impliqués dans ce dispositif.

Le CTR remercie l'ensemble des membres de la commission du FMS, pour leur assiduité, leur engagement et leur implication en direction du football départemental.

Fabien OZUBKO

CTR de la Ligue du D'Occitanie de Football

## **Commission du Statut De l'Arbitrage**

**REUNION DU 12/06/2019**

**PRESIDENT** : Marc WATTELLIER

**PRESENTS** : Raymond VASQUEZ, Alain SOUISSI, Patrick ARISTIDE, Jérémie OSTERMAN, Amédée NAVARRO,

**ABSENT** : Ange CHILLON

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### **Ordre du jour** :

- Traitement des courriers de demande de changement de club.
- Vérification du nombre d'arbitres devant couvrir les clubs des P-O, selon leur niveau de compétition vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage (Article 41 - du nouveau statut de l'arbitrage de la FFF). Ainsi que le nombre de désignations effectuées par leur(s) Arbitre(s) à titre d'information.
- Deuxième (2<sup>ème</sup>) situation des clubs des P-O au 15/06/19 (en règle ou non en règle) sous réserve que leur(s) arbitre(s) ai(en)t effectué(s) le nombre de matchs requis selon l'Article 34-1 du Statut de l'Arbitrage de la FFF.

**Conformément à l'Article 34-1 du Statut de l'Arbitrage de la FFF modifié en AG fédérale**, les arbitres ont l'obligation de diriger **un nombre minimum de rencontres par saison**. La Ligue d'Occitanie, lors de la réunion de son COMITÉ DIRECTEUR du Vendredi 30 juin 2017 A CASTANET TOLOSAN, a décidé ce qui suit :

- **20 matchs pour qu'un arbitre puisse représenter son club.**
- **Stagiaires : au « prorata temporis »**

Il est également rappelé la mise en place de l'alinéa 2 du même article sur le cumul de représentativité ; **à savoir qu'un arbitre qui a couvert 24 matchs pourra aider à la couverture d'un seul autre collègue représentant le même club, qui aura couvert seulement 16 matchs (le nombre minimum de matchs exigé étant de 16 matchs).**

### **Article 34 Alinéas 1 et 2 in extenso :**

1. Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre **et ses modalités de comptabilisation sont** fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. **Il peut être réduit prorata temporis pour les arbitres stagiaires.**

2. Si, au **15 juin**, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

**Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le**

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

*minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minima exigés pour plusieurs arbitres sur une saison.*

Les clubs sont soumis aux sanctions sportives en termes de « diminution de joueurs mutés » et aux sanctions financières prévues aux articles 46 et 47 des Statuts de l'Arbitrage.

**RAPPEL** : (Règlement des compétitions féminines de l'Annuaire de District modifiés AG. Du 24/11/2017)

*Les clubs qui comptaient dans leur effectif une équipe féminine de U15 à SENIOR et qui a disputé son championnat Départemental ou Régional jusqu'à la fin de la saison, peuvent prétendre à un(e) muté(e) supplémentaire au titre de la saison suivante pour une équipe de leur choix dans le championnat de District. **Pour ce faire, ils sont tenus d'en formuler la demande par écrit auprès de la commission, (CDSA) en précisant l'équipe pour laquelle le(a) muté(e) supplémentaire est sollicité(e) avant le début des compétitions 2019/2020.***

**RAPPEL** : [Article 26 : demande de licence](#)

**3. Les arbitres peuvent effectuer cette demande :**

- du 1<sup>er</sup> juin au 31 août pour les arbitres renouvelant leur licence ou changeant de statut (Passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement),
- du 1<sup>er</sup> juin au 31 janvier pour les nouveaux arbitres ainsi que les arbitres changeant de club dans les conditions de l'article 30 du présent Statut.

**La commission sera vigilante sur l'application de l'enregistrement des licences au plus tard le 31 août de la saison en cours pour les arbitres renouvelant ou changeant de statut, au-delà de cette date l'arbitre ne pourra pas compter pour son club**

## TRAITEMENT DES COURRIERS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE CLUB

### Dossier N°1

Courriel du 3 Avril 2019 de **Mr Assan ACHLOUJ** (licence N°1499534073) démissionnant du club PERPIGNAN BV.FC. au motif de changement de club : « Fait disciplinaire »

**Avis de la commission :**

- La décision devant être validée par la C.R.S.A. (Article 8 du Stat. de l'Arbitrage) la commission transmet le dossier à la commission compétente pour avis à statuer.

### Dossier N°2

Courriel du 3 Avril 2019 de **Mr Medjoub BENDEIBA** (licence N°2546023373) démissionnant du club PERPIGNAN BV.FC. au motif de changement de club : « Fait disciplinaire »

**Avis de la commission :**

- La décision devant être validée par la C.R.S.A. (Article 8 du Stat. de l'Arbitrage) la commission transmet le dossier à la commission compétente pour avis à statuer.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Dossier N°3

- Courrier du 29 Mai 2019 de **Mr Aurélien SALINAS** (licence N°2545047784) démissionnant du club de CANET en ROUSSILLON FC. au motif de changement de club : « manque d'intérêt porté aux Arbitres par le club »

### **Avis de la commission :**

- La décision devant être validée par la C.R.S.A. (Article 8 du Stat. de l'Arbitrage) la commission transmet le dossier à la commission compétente pour avis à statuer.

## OBLIGATION DU NOMBRE D'ARBITRES PAR CLUB (Article 41)

### NATIONAL 3 : OBLIGATION DE 5 ARBITRES DONT 2 ARBITRES MAJEURS

#### **550123 CANET ROUSSILLON FC: Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)**

2420480966 -DELPECH Romain	31 matchs F2
2543866282 -DIALLO Alaye	66 Matches D3
2339992539 - LEBON Nicolas	33 Matches D4
1438909155 -REYES Ludovic	38 Matches AssistantF2
2545047784 -SALINAS Aurélien	25 Matches JAL
2547894355 - EDHOZ Mehdi	03 Matches JAD Stagiaire 2019
9602601128 - KASHI Isguem	02 Matches JAD Stagiaire 2019

### **Avis de la commission :**

- La décision devant être validée par la C.R.S.A. (Art. 8 du Stat. de l'Arbitrage) la commission transmet le dossier à la commission compétente pour avis à statuer.

### REGIONAL 1 : OBLIGATION DE 4 ARBITRES DONT 2 ARBITRES MAJEURS

#### **552756FC ALBERES ARGELES : Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)**

2543273604 - ABDARRAZZAK Hamza	38 Matches D3
2544183672- AICHOUCHESamy	23 Matches D4
2545378105 - AJNAN Mohamed	01 Matches JAD non en règle Art. 34-1
2545378106 - AJNAN Otman	37 Matches JAL
2399802503 - BERRIERMickael	49 Matches D4
2547002835 -ELGHAILANI Sohaibe	41 Matches JAD
1410366294 - ROMERO Didier	34 Matches R3
2547153590 - SOB BAN Hadman	00 Fin d'activité CDA
2547807746 - ELGHAILANI Salahé	Gel de saison CM

#### **530100 FC ST ESTEVE:**

1499534073 - ACHLOUJ Hassan	27 Matches D1 (Licencié au FC ST ESTEVE couvre AS PERPIGNAN BV jusqu' au 01/07/2020)
1425335501 - AICHA Bouabdallah	44 Matches D1
1425337167 - BENYAHIA DJELLOULMoha.	02 Matches Stagiaire 2019

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

1425328999 - CAVALIERE Alexis 49 Matches D1 (licencié à ST ESTEVE mais  
couvre CABESTANY OC jusqu'au 01/07/2020)  
2546023373 - MEDJOUB Bendeiba 18 Matches (Licencié au FC ST ESTEVE couvre  
AS PERPIGNAN BV jusqu' au 01/07/2020)  
2548261493 - MORTADI Omar 19 Matches D4  
2543590240- PEREZ Dylan 49 Matches D2 (licencié au FC ST ESTEVE mais  
couvre FC.THUIR jusqu'au 01/07/2020)  
8207590240 - RESTOUEIX Christophe 30 Matches R2 (licencié à ST ESTEVE mais  
couvre ELNE jusqu'au 01/07/2020)  
2544136612 – INDHAMMOU Osama 04 Matches Stagiaire 2018

## **55264 OC PERPIGNAN :**

2544494844 – AZARGUI Faissal 31 Matches R3  
2544525000 - BOUTOUBA Mohamed 11 Matches Fin d'activité CDA  
Non en règle Art. 34-1  
1410365501 -BOUTOUBA Mustapha 35 Matches D3  
2546853183 -NETTAH Abde 24 Matches D2  
1475314075- RESS Jean François 36 Matches D4  
2548596203 -GERARD Gwénael 18 Matches Stagiaire 2017(Licencié à ASPM  
mais couvre OCP jusqu'au 01/07/2020)

## **Avis de la commission :**

- La décision devant être validée par la C.R.S.A. (Art. 8 du Stat. de l'Arbitrage) la commission transmet les dossiers à la commission compétente pour avis à statuer.

## **REGIONAL 2 : OBLIGATION DE 3 ARBITRES DONT 1 ARBITRE MAJEUR**

### **553532 AS PERPIGNAN MEDITERRANEE:**

2545758961 –AGCA Ramazan 18 Matches D2  
1410902895- DAOUDI Abdelhalim 92 Matches R2  
2548596203 -GERARD Gwénael 18 Matches Stagiaire 2017 (Licencié à ASPM  
mais couvre OCP jusqu'au 01/07/2020)  
2548596203- KESSADEI Medhi 48 Matches D4  
2547606583- MADANI MAAMRI Khalid 17 Matches JAD

### **553097 SPORTING CLUB PERPIGNAN NORD:**

2545173418 - BOUHLALA Housseyn 37 Matches D2  
2545012972 - EL KHAIN Zakaria 01 Matches Stagiaire 2019  
2544205892- ZOUGAR Yassine 55 Matches D3

### **552851FC PERPIGNAN BV:**

1499534073 - ACHLOUJ Hassan 27 Matches D1 (Licencié au FC ST ESTEVE  
couvre AS PERPIGNAN BV jusqu'au 01/07/2020)  
1475315071 – HMANI Abderrahman 21 Matches D3  
1425333251 - KHAIRON Youssef 06 Matches JAD  
1455320794- KHERCHOUCHE Mohamed 50 Matches D3  
2546023373 – MEDJOUB Bendeiba 18 Matches JAD (Licencié au FC ST ESTEVE  
couvre AS PERPIGNAN BV jusqu' au 01/07/2020)  
2546070710-MERNISSI Younes 09 Matches Stagiaire 2019

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Avis de la commission :

- La décision devant être validée par la C.R.S.A. (Art. 8 du Stat. de l'Arbitrage) la commission transmet les dossiers à la commission compétente pour avis à statuer.

## REGIONAL 3 : OBLIGATION DE 2 ARBITRES DONT 1 ARBITRE MAJEUR

### **531488 FC ST LAURENT DE LA SALANQUE : Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)**

1525624639 - COMPANOZZI Mickael	21 Matches D4
1438922315 -MAACHI Mourad	29 Matches R2
2545705725 - OUNRAR Abdalah	26 Matches Assistant R2
1495315340 -VARIN Baptiste	56 Matches D2

### **530097 ELNE FC : Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)**

1420481092 - MAACHI Farid	56 Matches D2
8207590240 - RESTOUEIX Christophe	30 Matches R2 (licencié à ST ESTEVE mais couvre ELNE jusqu'au 01/07/2020)
1475315369 - PAGEL Jean Christophe	08 Matches Stagiaire 2019

### **525220 FC BECE VALLEE DE L'AGLY: Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)**

2545073883 - BATALLAS Ignaki	23 Matches Stagiaire 2017
2546986586- SERRA PUIG Gabriel	14 Matches Stagiaire 2017
1405331150 - NADIR Abdennabi	106 Matches D2

### **531415 CABESTANY OC: Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)**

2547851423 - BOUHIDI Amir	07 Matches Stagiaire 2018
9602235201 - JOANNES Raphael	15 Matches Assistant Stagiaire 2018
2544046702 - KARA Emre	28 Matches Stagiaire 2018
2543965287 - SALMERON Tristan	28 Matches JAL
2547153840 - SALMERON Manon	06 Matches JAD
1425328999- CAVALIERE Alexis	49 Matches D1 (licencié à ST ESTEVE mais couvre CABESTANY OC jusqu'au 01/07/2020)

## Avis de la commission :

- La décision devant être validée par la C.R.S.A. (Art. 8 du Stat. de l'Arbitrage) la commission transmet les dossiers à la commission compétente pour avis à statuer.

## DEPARTEMENTAL 1: OBLIGATION DE 2 ARBITRES DONT 1 ARBITRE MAJEUR

### **526383 US BOMPAS : 0 Arbitre : Club Non en règle (manque 2 Arbitres) avec l'article 41 du statut de l'arbitrage de la FFF.**

- 2<sup>ème</sup> année d'infraction ; Amende : 120€X2= 240€ Art.46

- Le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » est diminué de (4) QUATRE unités (équipe première) Art.47.a

*Le club doit présenter et valider DEUX (2) candidats à une formation 2019/2020*

2547789351 – SIFONTES Anyleamar 00 Matches Stagiaire non en règle Art. 34-1

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

**509657 SO RIVESALTES : 4 Arbitres (club en règle) Droit à 3 Mutés dont un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande) avec un maximum de 8 mutés par équipes**

2543585709 - BALAGUER Alexis	00 Matchs JAL Non en règle Art. 34-1
1425332487 - BENYACHOU Abderrahime	38 Matchs Assistant R2
2543212658 - JEANNOT Abel	52 Matchs D2
1499534030 - MORENO Guillaume	83 Matchs D1
2543819035 - RICHARD Maël	36 Matchs JAL

**500112 FC THUIR : 4 Arbitres (club en règle) Droit à 1 Muté dans une équipe de District de son choix (sur demande)**

2320418098-CAZORLA Bruno	32 Matchs D1
2545484309- CAZORLA Florian	10 Matchs JAD
2545916243- HALAILI Ibrahim	26 Matchs D2
2543590240- PEREZ Dylan	49 Matchs JAD (licencié au FC ST ESTEVE mais couvre FC.THUIR jusqu'au 01/07/2020)

**523708 FC LE SOLER : 3 Arbitres (club en règle) Droit à 1 Muté dans une équipe de District de son choix (sur demande)**

1420394025- QUILES Miguel	24 Matchs R1
1445318096- RODRIGUEZ Leonel	41 Matchs D1
1438911377 - GIL Boris	29 Matchs Elite R.

**580858 FC ST CYPRIEN : 3 Arbitres (club en règle) Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)**

1420595738- CANAL Romain	30 Matchs R1
1799621273- PARES Thierry	22 Matchs R3
2546818809- PLASMAN Timmi	18 Matchs Elite R.

**582305 AS THEZA ALENYA CORNEILLA: (Non en règle)**

2544795895- CRETON Theo	16 Matchs JAL Non en règle Art. 34-1
2547751412- EL KHATTOUTI Mohamed	10 Matchs D3 Non en règle Art. 34-1

**- 1ère année d'infraction ; Amende : 120€ Art.46**

**- Le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » est diminué de (2) DEUX unités (équipe première) Art.47.a**

**581333 SALANCA FC : 2 Arbitres (club en règle)**

2545679313 -PEDROSA Agathe	18 Matchs JAD
1946837398- LESAGE David	18 Matchs Stagiaire 2018

**554333 FC LE BOULOU ST JEAN PLA DE CORTS : 2 Arbitres (club en règle) Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)**

1976812821 - DEMANNE Bertrand	32 Matchs JAD
1405336118 - BOUQUOLOU Brahim	04 Matchs D3 Non en règle Art. 34-1
2545951280 -ZOUGAR Medhi	45 Matchs D3



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## DEPARTEMENTAL 2 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

### 552712 FC VILLELONGUE DE LA SALANQUE : 2 Arbitres (club en règle)

2544285517 - OSTERMANN Jérémie 42 Matchs R3  
2543217319 - SOLER Enzo 51 Matchs D4

### 530387 FC CERET: 1 Arbitre (club en règle)

2411228141 - PITA CARIDA Clément 65 Matchs D2

### 50449AS BAGES : 1 Arbitre (club en règle) Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)

1438914000 - GUERiot Christophe 50 Matchs D1

### 527791 RF CANOHES TOULOUGES : 1 Arbitre (club en règle) Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)

2458315880 - HALNA Nils 20 Matchs D2 (Licencié au RFCT mais couvre  
le FC POLLESTRES jusqu'au 01/07/2020)  
9602602593 - REDAN Kevin Stagiaire 2019 C.M.

### 552765 FC BAHU PEZILLA : 1 Arbitre (club en règle) Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)

1420677413- ROSE Remi 59 Matchs D3

### 528678 SALEILLES OC : 1 Arbitre (club en règle)

2545597138- BARRIER Quentin 20 Matchs JAL  
2544244342- LIMA SILVA Francisco 17 Matchs JAD Non en règle Art. 34-1

### 525767 FC CERDAGNE : 1 Arbitre (club en règle)

1799621872 - CLEMENTE Cédric 34 Matchs D1

## DEPARTEMENTAL 3 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

### 535399 FC ST FELIEU : 1 Arbitre (club en règle)

1420149602 - BAYEKOLA Christian 29 Matchs D3

### 539217 FC BANYULS DES ASPRES : 1 Arbitre (club en règle)

1465314693 - HAIMICHE Zouheir 24 Matchs D4

### 551010 VINÇA AMIS DE CEDRIC BRUNIER 1 Arbitre (en règle)

2548276869 - TROUILLET Marine Stagiaire 2019 C.M.

### 541329 FC FOURQUES : 1 Arbitre (en règle)

1495319338 - FATOUX Olivier 32 Matchs D4

## DEPARTEMENTAL 4 : PAS D'OBLIGATION D'ARBITRE

### 58526FC POLLESTRES : 3 Arbitres Droit à 3 Mutés dont un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande) avec un maximum de 8 mutés par équipes.

1475311668 - BERTHAUME Rémi 15 Matchs D2 Non en règle Art. 34-1

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

1411079537 - GENIEVRE Thierry 70 Matchs D1  
2458315880 - HALNA Nils 20 Matchs D2 (Licencié au RFCT mais couvre  
le FC POLLESTRE jusqu'au 0/07/2020)  
2545995293 - POULLEAU Lucas 09 Matchs JAD

56406 RACING CLUB PERPIGNANSUD  
549339 OL HAUT VALLESPER  
581666 FC LE BARCARES MEDITERRANEE

## CLUBS DE JEUNES ET (OU) FEMININES

581934 FC LATOUR BAS-ELNE  
2548507703 - GARCIA Laurent 42 Matchs Stagiaire 2017

581918 FC LE BOULOU VALESPER  
1716229861 - COLOM Thierry 29 Matchs Stagiaire 2017

531230 ASPTT PAYS CATALAN  
1495314165 -BEN AMAR Jamel 21 Matchs R2

541762 VILLENEUVE DE LA RAHO  
2545963811 -RIGAL Timothée 38 Matchs Stagiaire 2018

553944 PONTEILLA NYLS  
1465318101 - TAL HOUARN Cyril 55 Matchs D4

547018 PERPIGNAN AC  
2545178756-TAOUIL Younes 37 Matchs Stagiaire 2017

6514 DISTRICT PRENEES ORIENTALES  
-CHAOUI Abdelali 24 Matchs Assistant VAR  
-WATTELLIER Éric 49 Matchs F1

529240 AS PRADES : Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande).

552886 SC PORT- VENDRAIS

549599 FC BANYULS SUR MER

781262 ESPOIR FEMININ PERPIGNAN : Droit à un (1) muté au titre de son équipe féminine dans une équipe de District de son choix (sur demande)

536086 ASC ST NAZAIRE

88200 INTER FUTSAL PAYS CATALAN

582474 FUTSAL BOURG MADAME PYRENEES CATALANES

547306 ASC VILLENEUVE LA RIVIERE

582402 COLIOURE FC

582126 FC PIA

« A mi- saison, il est conseillé aux clubs de contrôler les désignations de leurs arbitres afin de s'assurer que ces derniers satisfont à leurs obligations vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, via FOOTCLUBS.

Voici la procédure :

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Rubrique **COMPETITIONS**
- Sous rubrique **ARBITRES DESIGNES**
- Choisir les dates de début et de fin
- Cliquer sur la case arbitre pour choisir celui qui vous intéresse
- **AFFICHER**

## ■ Compétitions > Arbitres désignés

**DATES**

Par périodes Ou pour la saison (du 01/07 au 30/06 de l'année)

Catégorie

Compétition / Phase

Arbitre

Matchs du  au

Nom de l'arbitre de votre club choisi

Compétition / Phase	Poule	Date	Equipes	Personne	Présence
13 Ans 1ere Division / Phase 1	0	30/09/2006	St Et.Madrill 1 - Mesnil Franqu 1	<a href="#">ROBERT Clement</a>	Présent
Coupe Nat. Football Entreprise / Phase 1	R	30/09/2006	Gd Cou.Cocer 1 - St Et.Apchr 1	<a href="#">RAMIRO Manuel</a>	Présent
Division D'Honneur Regionale / Phase 1	A	01/10/2006	H.Neiges Am 1 - F.C. Dieppe 3	<a href="#">GUEUDRY Bastien</a>	Présent
Division D'Honneur Regionale / Phase 1	B	01/10/2006	Gq Cesaire Le 1 - Beaumont 1	<a href="#">RAMIRO Manuel</a>	Présent
Division D'Honneur 18 Ans / Phase 1	0	01/10/2006	R.F.C.Rouen 1 - Evreux A.L.M. 1	<a href="#">ROBERT Clement</a>	Présent
Seniors 1ere Division / Phase 1	0	01/10/2006	St Aubin Fc 2 - Deville Marom 2	<a href="#">ALTUNDERE Ramazan</a>	Présent
Promotion D'Honneur 13 Ans / Phase 1	B	07/10/2006	Caudebec Rc 1 - Evreux A.L.M. 3	<a href="#">BERTHE Benoit</a>	
Football D'Entreprise 1ere Div / Phase 1	0	07/10/2006	Elb.Sapeurs P 2 - Cleon Renault 2	<a href="#">RAMIRO Manuel</a>	
Coupe De Normandie 13 Ans / Phase 1	0	07/10/2006	Buchy As 1 - St Saens Us 1	<a href="#">ROBERT Clement</a>	
Coupe De France / Phase 1	R	07/10/2006	Eu.F.C. 1 - F.C. Dieppe 1	<a href="#">POISSON SERUS Franck</a>	
Coupe De France / Phase 1	R	08/10/2006	Serq. Nassan. F.C. 1 - Deville Marom 1	<a href="#">GUEUDRY Bastien</a>	
Coupe De Normandie 18 Ans / Phase 1	0	08/10/2006	Saint-Saens 1 - R.Spo 1	<a href="#">BERTHE Benoit</a>	

◀ De 1 à 13 sur 13 ▶

Cliquer sur afficher après sélection des informations requises

**Le Président  
Marc WATELLIER**